

	<b>PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE N°19 Hypothermie</b>	<b>SSSM 28</b>
<b>Rédacteur :</b> Groupe de travail PISU SSSM 28 - 41 - 45	<b>Validation par :</b> Les médecins chefs D'Eure et Loir, du Loiret, du Loir et Cher	<b>Version du</b> 06.03.2020

## 1. RECONNAISSANCE DE LA SITUATION :

- Victime dont la température corporelle est inférieure à 35°C.

## 2. BILAN INFIRMIER :

- S'assurer de la transmission du bilan secouriste.
- Transmettre le bilan infirmier au médecin régulateur du SAMU ou le lui faire transmettre sans délai avec la notion d'hypothermie.
- **ANAMNESE :**  
 Antécédents notamment diabétique, cardiaque, traitements en cours, hospitalisations antérieures, notion d'allergie, circonstances de survenue (accidentelle, volontaire, notion de malaise).
- **PARAMETRES VITAE :**  
 Fréquence cardiaque, pression artérielle non invasive, fréquence respiratoire, SpO2, état de conscience, température.
- **SIGNES DE GRAVITE :**  
 Température < 32°C (hypothermie grave), ou < 25°C (hypothermie majeure).  
 Existence d'une intoxication (CO, alcool, médicaments, ...), troubles de la conscience.

## 3. ACTIONS ET ACTES INFIRMIERS :

- Mettre au repos et mobiliser prudemment.
- Réchauffer doucement.
- Effectuer un tracé ECG 12 dérivations, le télétransmettre au SAMU (si matériel disponible) et laisser la victime sous surveillance scopée.
- Administrer de l'oxygène.
- En présence de signes de gravité, mettre en place une voie veineuse périphérique de sécurité.
- Corriger toute hypoglycémie → PISU « hypoglycémie ».
- Aucune médication sauf prescription du SAMU.

## 4. SURVEILLANCE en attente d'une équipe médicale de réanimation pré hospitalière :

- Surveillance : fréquence cardiaque, pression artérielle non invasive, fréquence respiratoire, SpO2, état de conscience, température.
- **UNE FICHE INTERVENTION INFIRMIER SERA REDIGEE PAR L'ISP.**



**PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS  
D'URGENCE N°19  
Hypothermie**

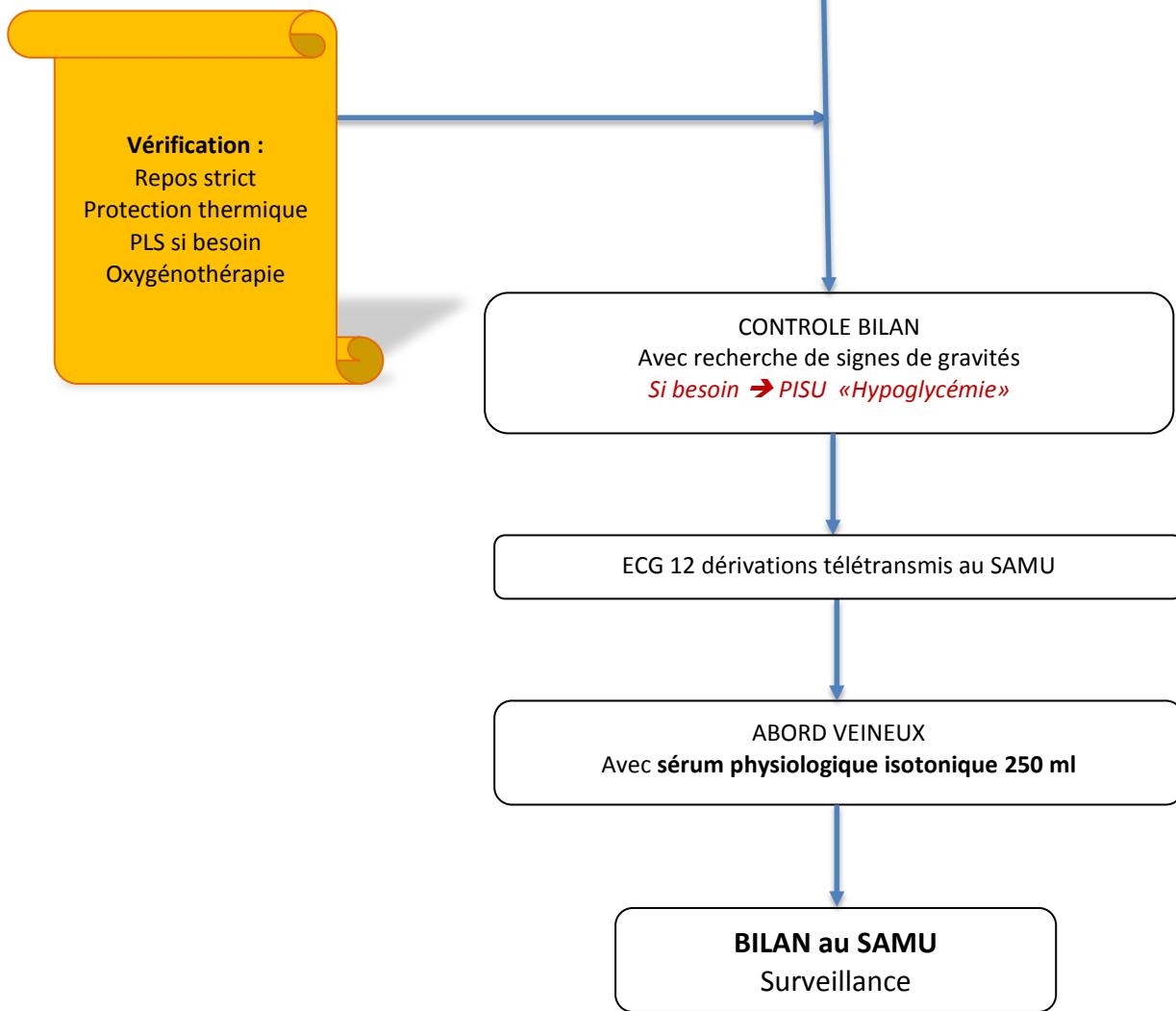
**SSSM 28**

**Rédacteur :**  
Groupe de travail PISU  
SSSM 28 - 41 - 45

**Validation par :**  
Les médecins chefs  
D'Eure et Loir, du Loiret, du Loir et Cher

**Version du**  
06.03.2020

**Victime dont la température corporelle est inférieure à 35°C.**



Le Médecin Chef

**Document formation PISU**